

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 9 avril 2014, à 20 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5  
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

---

**14-04R-114                    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

---

**14-04R-115                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 MARS 2014**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**DÉPOT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Lettre du MAMROT datée du 28 mars 2014 - Programme PIQM - Mise aux normes des puits;
- Compte-rendu des divers comités.

---

**14-04R-116                    DÉPOT - ÉTATS FINANCIERS 2013**

---

ATTENDU QUE madame Mélanie Morel, de la firme DCA, comptable professionnel agréé, présente les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte les états financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, tel que déposé par la firme DCA comptable professionnel agréé et démontrant un surplus de 657 730 \$.

ADOPTÉE

---

**14-04R-117                    APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 488 947,54 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

---

**14-04R-118                    ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de mars 2014 et totalisant un montant de 193 018,28 \$.

ADOPTÉE

---

**14-04R-119                    FERMETURE - PARTIES DE RUES TÉLESPHORE ET CLÉMENT**

---

- |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONSIDÉRANT     | la résolution 13-04R-850 autorisant la cession d'une partie des lots 4 304 928 et 4 304 932 à madame Manon Chayer, propriétaire du lot 4 082 401, moyennant le paiement de la somme de 100 \$, l'octroi d'une servitude de passage perpétuelle en faveur de la Municipalité sur une partie du lot 4 082 401 pour l'implantation éventuelle d'une virée à l'extrémité de la rue Clément et l'assumption de tous les frais de cession par cette dernière; |
| CONSIDÉRANT QUE | les lots ci-devant correspondent à une partie de la rue TéléspHore et à une partie de la rue Clément;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| CONSIDÉRANT QUE | l'arpenteur-géomètre, Pascal Neveu, a effectué la description technique et le plan des lots ci-haut mentionnés, le 24 février dernier;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la fermeture de ces parties de rues afin que le notaire, Me Guy Hébert, puisse procéder à la cession;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil

- Accepte la description technique déposée par M. Pascal Neveu sous la minute 3852, dossier 47113;
- Autorise et décrète la fermeture des parties de lots suivants:
  - 4 304 928 du cadastre du Québec contenant une superficie de 816,4 mètres carrés, partie de la rue Téléphore;
  - 4 304 932 du cadastre du Québec contenant une superficie de 890,3 mètres carrés, partie de la rue Clément.

ADOPTÉE

14-04R-120

**PRÊT SALLE - FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD  
LANAUDIÈRE**

---

CONSIDÉRANT la résolution 14-03R-094 à l'effet d'autoriser le passage des pelotons de *Coup de pédale contre le cancer*, tel que demandé par la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la fondation avait omis de demander le prêt de la salle B du conseil afin que les participants et supporteurs puissent utiliser les toilettes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la gratuité du prêt, et l'utilisation, le 14 juin 2014 entre 13h et 14h30, de la salle B du conseil, par les participants et supporteurs lors de l'événement *Coup de pédale contre le cancer* présenté par la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

ADOPTÉE

14-04R-121

**ACCRÉDITATION - VILLAGE-RELAIS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté la résolution 13-08R-1071 autorisant la présentation d'un dossier candidature au comité des Villages-relais;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Montcalm a adopté une résolution identifiant et appuyant la Municipalité de Sainte-Julienne comme municipalité de la MRC Montcalm invitée à soumettre sa candidature auprès du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Julienne a pris connaissance des exigences à respecter pour obtenir le statut de Village-relais;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil:

- Adopte les documents suivants et requis pour le dépôt du dossier de candidature auprès du comité des Villages-relais, à savoir:
  1. Le Diagnostic modifié;
  2. Le Plan d'action, incluant les estimés budgétaires, modifié.
- Autorise le dépôt des documents ci-devant auprès du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**14-04R-122**

**SUBVENTION - EXPO RIVE-NORD**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Julienne recevra l'Expo Rive-Nord à l'été 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Montcalm est disposée à verser à la Municipalité de Sainte-Julienne une somme de 15 000 \$ pour l'année 2014, dans le cadre du Fonds de soutien aux événements de la MRC de Montcalm;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil:

- Autorise la directrice générale à déposer auprès de la MRC Montcalm, dans le cadre des Fonds de soutien aux événements de la MRC de Montcalm, une demande de subvention de 15 000 \$ pour l'année 2014, relativement à l'événement Expo Rive-Nord à Sainte-Julienne;
- Autorise la directrice générale à transférer à l'Expo Rive-Nord la somme qui sera alors accordée et transmise, par la MRC Montcalm, à la Municipalité de Sainte-Julienne dans le cadre de l'événement Expo Rive-Nord Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

**14-04R-123**

**FORMATION - COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPAL ET FAMILLE**

---

**CONSIDÉRANT** la tenue du 26<sup>e</sup> colloque du Carrefour Action Municipal et Famille qui aura lieu à Victoriaville du 1er au 3 mai 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Julienne devrait recevoir un prix ou une mention pour la mise à jour de la Politique familiale et sa démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des Services culturels et récréatifs, Mme Nathalie Lépine, Mme Manon Desnoyers, conseillère et M. le Maire font partie du Comité culture, famille, organismes et événements spéciaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- L'inscription de la directrice des Services culturels et récréatifs, la conseillère Manon Desnoyers et de monsieur le Maire, Marcel Jetté au colloque CAMF, du jeudi 1er mai au samedi 3 mai 2014 à Victoriaville;
- Le paiement de tous les coûts reliés à ce colloque, soit les frais d'inscription au montant de 413,13 \$ plus les taxes applicables, l'hébergement, les repas et le transport, selon les prescriptions des politiques en vigueur.

ADOPTÉE

**14-04R-124**

**CONGRÈS ANNUEL - ADMQ**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel de l'ADMQ aura lieu du 11 au 13 juin 2014 à Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des finances et la directrice générale sont membres de cette association et désirent assister aux formations et conférences ainsi qu'à toutes autres activités qui y sont dispensées et disponibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- L'inscription de la directrice des finances et de la directrice générale au colloque de l'ADMQ du 11 au 13 juin 2014 à Québec;
- Le paiement de tous les coûts reliés au colloque de l'ADMQ, soit les frais d'inscription au montant de 499 \$ plus les taxes applicables, l'hébergement, les repas et le transport, selon les prescriptions de la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**14-04R-125                    FORMATION - COLLOQUE ASSOCIATION DES  
COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

---

CONSIDÉRANT QU' un colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec aura lieu du 28 au 30 mai 2014 à Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE les conférences et les ateliers offerts touchent directement le monde municipal, tels que, tirer profit des nouvelles technologies pour vos communications municipales, le rôle des communications dans l'expérience citoyen et autres;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- L'inscription de la chef des communications, M. le Maire et la directrice générale au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui aura lieu du 28 au 30 mai 2014 à Victoriaville;
- Le paiement de tous les coûts reliés au colloque de l'ACMQ, soit les frais d'inscription au montant de 700 \$ plus les taxes applicables, l'hébergement, les repas et le transport, selon les prescriptions de la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**14-04R-126                    ROSES DES SABLES**

---

CONSIDÉRANT la demande de madame Sophie Martineau de l'équipe Soleils des Dunes, équipage no. 33, relativement à la 14e édition du Trophée Roses des Sables à l'effet de solliciter une commandite auprès de la Municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE le Trophée Roses des Sables est un événement extraordinaire et la 14e édition implique la présence d'une juliennaise. Cet événement spécial mérite l'attention et une implication de la Municipalité de Sainte-Julienne ainsi que de tous les juliennais et juliennaises;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- L'octroi d'une commandite au montant de 1 000 \$ à l'équipe Soleils des Dunes, équipage no. 33 pour l'événement Trophée Roses des Sables. Ladite commandite accorde ainsi à la Municipalité de Sainte-Julienne plusieurs formes de visibilité à travers l'entier déroulement du défi.

ADOPTÉE

**14-04R-127**

**ACHAT - OBJETS PROMOTIONNELS**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'achat d'articles promotionnels à l'effigie de la Municipalité pour promouvoir celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des argents ont été prévus au budget à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- L'achat de divers articles promotionnels à l'effigie de la Municipalité pour un montant maximum de 3 400 \$ plus les taxes applicables (incluant les frais d'impression ou d'infographie, le cas échéant);
- La chef des communications à procéder à ces achats, conformément aux orientations du conseil.

ADOPTÉE

**14-04R-128**

**ADHÉSION ÉCOCENTRE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH OUEST**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch Ouest a signifié son intérêt à se prévaloir des services de l'Écocentre pour l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de l'entente intermunicipale intervenue entre les municipalités participantes fondatrices prévoit les modalités d'adhésion d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité fondateur intermunicipal recommande l'acceptation et l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch Ouest;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- QUE le conseil accepte d'offrir aux citoyens de la Municipalité de Saint-Roch Ouest des services et accès à l'Écocentre pour l'année 2014;

- QUE cette adhésion est valable pour l'année 2014 mais pourra être reconduite selon les modalités établies par le Comité intermunicipal fondateur;
- QU'un montant de 28 \$ per capita soit facturé à la Municipalité de Saint-Roch Ouest pour les services offerts pour l'année 2014;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne, l'addenda à intervenir entre les parties conformément à l'article 6 du protocole.

ADOPTÉE

**14-04R-129**

**PATROUILLE VERTE**

---

- CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par le CREL;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se prévaloir de ce projet pour une deuxième année consécutive;
- CONSIDÉRANT QUE cette patrouille est composée de deux étudiants qui sillonneront les rues de la municipalité à bicyclette;
- CONSIDÉRANT QU' il y aura lieu de voir à ce que les personnes engagées soient informées des zones où le recyclage est moins, peu ou pas pratiqué;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- Le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de service à intervenir avec le CREL pour la coordination du projet, le tout pour un montant de 5 880 \$ plus les taxes applicables;
- La directrice générale à procéder à l'embauche de deux étudiants pour effectuer cette patrouille.

ADOPTÉE

**14-04R-130**

**CERTIFICATS DE PAIEMENT NO 1 ET 2 - MISE À NIVEAU PRÉ-TRAITEMENT STATION D'ÉPURATION**

---

- CONSIDÉRANT la réception des certificats de paiement no.1 et 2 datés des 11 et 26 mars 2014 émanant des ingénieurs Beaudoin Hurens concernant la mise à niveau de pré-traitement de la station d'épuration des eaux usées effectuée par Allen Entrepreneur général Inc.;
- CONSIDÉRANT QUE Beaudoin Hurens recommande le paiement d'une somme 299 997,83 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %) à Allen Entrepreneur général Inc. pour les travaux exécutés au projet;



**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 299 997,83 \$, taxes et retenue de 10 % incluse, à Allen Entrepreneur général Inc. conformément au contrat intervenu.

ADOPTÉE

**14-04R-131** **CONTRAT - ÉCOCENTRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 14-03R-093, a autorisé un appel d'offres sur invitation relativement au transport, la disposition et la valorisation des matières déposées à l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres, le 3 avril 2014, deux (2) compagnies ont déposé leur soumission à savoir, les taxes applicables étant en sus :

EBI environnement Inc.	50 382,50 \$
Services Sanitaires M.A.J. Inc. et division Compo-Recycle	47 640,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Services Sanitaires M.A.J. Inc. et division de Compo-Recycle, ce dernier étant conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil octroie et accorde le contrat Écocentre 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Sanitaires M.A.J. Inc. et division Compo-Recycle le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 3 avril 2014 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

**14-04R-132** **CONTRAT - LUMINAIRES DE RUES DEL 2014**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 13-11R-1235, mandate le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de 39 luminaires au DEL pour répondre aux besoins actuels et à venir;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres, le 3 avril 2014, deux (2) compagnies ont déposé leur soumission à savoir, les taxes applicables étant en sus :

Lumen division de Sonepar Canada Inc.	22 749,87 \$
Westburne , une division de Rexel Canada électrique Inc.	23 341,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Lumen division de Sonepar Canada Inc. ce dernier étant conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil octroie et accorde le contrat de fourniture de 39 luminaires de rues 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lumen division de Sonepar Canada Inc. au montant de 22 749,87 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 2 avril 2014 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

**14-04R-133**

**CONTRAT - TONTE DE GAZON 2014**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 14-03R-107, a autorisé un appel d'offres sur invitation relativement à la tonte de gazon des parcs et espaces verts entretenus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres, le 3 avril 2014, trois (3) compagnies ont déposé leur soumission à savoir, les taxes applicables étant en sus :

Les Entreprises Y.M. enr. (Y. Massicotte)	56 480,00 \$
Les Gazons Verts enr. (F. Langlois)	41 900,00 \$
Entretien de gazon Michaël Perreault	39 864,52 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Entretien de gazon Michaël Perreault ce dernier étant conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil octroie et accorde le contrat de tonte de gazon 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entretien de Gazon Michaël Perreault au montant de 39 864,52 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 2 avril 2014 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

14-04R-134

**CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS - CHEMIN DU  
GOUVERNEMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 14-01R-028, autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à procéder à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels relativement à la préparation et la rédaction des plans et devis, l'estimation des coûts, la rédaction des documents d'appels d'offres incluant les addenda auprès des entrepreneurs, l'analyse des soumissions et de ses recommandations, la rédaction des documents pour l'obtention des certificats nécessaires, la surveillance des travaux pour la réfection de l'aqueduc, des égouts pluviaux et sanitaires, de l'installation des trottoirs et bordures et de pavage du chemin du Gouvernement entre la rue Cartier et la route 125;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres sur invitation, le 7 avril 2014, deux (2) firmes d'ingénieurs ont déposé leur soumission à savoir :

- CIMA +
- Beaudoin Hurens

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 8 avril 2014 afin d'analyser les soumissions reçues en fonction d'un système de pondération accepté par le conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil octroie et accorde le contrat de services professionnels en ingénierie, tel que décrit ci-haut, du chemin du Gouvernement, de la rue Cartier vers la route 125 sur 260m, à la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens, ayant obtenu le meilleur pointage final, au montant de 50 900,00 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis.

ADOPTÉE

14-04R-135

**CONTRAT D'ENTRETIEN - GÉNÉRATRICES EN ALIMENTATION  
EAU POTABLE**

---

CONSIDÉRANT les offres de services de Cummins Est du Canada SEC, pour trois (3) ans, au montant de 720 \$/année, pièces et taxes applicables en sus, par génératrice, pour deux inspections par année;

CONSIDÉRANT QU' au budget 2014, des sommes de 869 \$ et de 827,46 \$ sont prévues pour l'entretien des génératrices;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- Le directeur des travaux publics à signer, avec la compagnie Cummins Est du Canada SEC, les deux contrats de trois (3) ans pour l'entretien des génératrices du Puits Hélène et du poste de suppression, au montant annuel de 1 440 \$, plus les taxes applicables et les pièces, selon les termes et conditions prescrits aux contrats datés du 19 mars 2014;
- Le versement des sommes dues en vertu des contrats, suivant l'exécution des travaux à venir.

ADOPTÉE

14-04R-136

**AUTORISATION SUBVENTION - RÈGLEMENT REVITALISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection du programme revitalisation d'une partie du noyau villageois a tenu une réunion le 31 mars 2014 pour l'étude de la demande d'aide financière 2014-01 relativement aux 2458, 2460, 2462, 2464 et 2466 rue Cartier ainsi que le 2463 et 2465 place Rivest;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'obtention d'une aide financière pour refaire l'enveloppe extérieure du bâtiment, notamment, l'ajout de contours de fenêtres, repeindre les balcons, garde-corps, colonnes et rampes, recouvrir les marquises, changer une fenêtre, et autres travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet remplit toutes les exigences du Règlement 880-13;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme, le 26 mars 2014, comme étant conforme au P.I.I.A.;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande également l'acceptation de la demande d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la demande d'aide financière pour le 2458, 2460, 2462, 2464 et 2466 rue Cartier ainsi que le 2463 et 2465 place Rivest, le tout conformément aux prescriptions du Règlement 880-13.

ADOPTÉE

**14-04R-137**

**SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE - COLS BLANCS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le syndicat des cols blancs a déposé le grief 2013-01 concernant l'imposition de prise de vacances obligatoires avec déduction de la banque de vacance lors de la période de fermeture des bureaux durant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues entre le syndicat et le Comité de relations de travail à cet égard;

**CONSIDÉRANT QU'** il est de l'intérêt et de l'intention des parties de ne pas procéder à un arbitrage pour le règlement de ce grief;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu d'une entente de principe;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:**

- Le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- Le conseil autorise le Comité de relations de travail, le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne la lettre d'entente à intervenir en règlement du grief 2013-01 déposé par le syndicat des cols blancs.

ADOPTÉE

**14-04R-138**

**PRÊT DE SALLE - ÉCOLE DES BOUTONS D'OR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Boutons d'Or présente un projet d'habiletés sociales, projet ARTIS principalement axé sur l'ouverture au monde des arts ayant comme activités, notamment, le 15 mai 2014 en soirée, de faire de la peinture sur de vieilles guitares et de les vendre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'argent ramassé sera versé à la marche du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la gratuité du prêt de la salle B le jeudi 15 mai de 15h30 à 21h30 à l'école Boutons d'Or dans le cadre de leur projet ARTIS.

ADOPTÉE

**14-04R-139**

**PRÊT ESPACE - JARDIN COMMUNAUTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ferme éducative écologique, Panier nature, désire obtenir l'autorisation de la Municipalité afin d'utiliser un espace jardin communautaire, de 3 à 4 buttes, situé sur le terrain à côté de la Maison des jeunes de Sainte-Julienne (terrain municipal-pétanque) pour une période indéfinie;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme éducative travaille en collaboration avec Action Montcalm sur ce projet éducatif regroupant des élèves de l'école Notre-Dame de Fatima, le CPE ainsi que la Maison des jeunes, le tout afin de promouvoir de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE Les jardins communautaires seront disponibles pour les parents, enfants et organismes intéressés à cultiver;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise le prêt d'un espace jardin communautaire soit les 2 buttes existantes, plus 1 ou 2 autres additionnelles qui seront érigées par la Ferme éducative, ledit espace est situé sur le terrain à côté de la Maison des jeunes de Sainte-Julienne (terrain municipal-pétanque) le tout tel qu'il sera plus amplement déterminé par un représentant autorisé par la Municipalité, et ce, pour une période d'une année.

ADOPTÉE

**14-04R-140**

**PRÊT SALLE AGORA - CHAMBRE DE COMMERCE**

---

CONSIDÉRANT la demande de la Chambre de commerce et de l'industrie de Montcalm à l'effet de bénéficier, sur assumption des frais de conciergerie, de la gratuité de la salle Agora de l'école Havre-Jeunesse, pour le souper, lors de l'événement rallye des commerçants de Sainte-Julienne le 24 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la gratuité du prêt de la salle Agora de l'école Havre-Jeunesse, pour le souper, se rapportant au rallye des commerçants de la Chambre de commerce et de l'industrie de Montcalm, le jeudi 24 mai 2014, à charge, par la Chambre de commerce, d'assumer les frais de conciergerie, tel que proposé dans la demande.

ADOPTÉE

**14-04R-141**

**PRÊT SALLE AGORA - OPÉRATION ENFANT-SOLEIL**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de prêt de la salle Agora de l'école Havre-Jeunesse, de la part de la Pharmacie Jean-François Lafrance, pour la levée de fonds destinée à la Fondation Opération Enfant-Soleil le 17 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise, gratuitement, le prêt de la salle Agora de l'école Havre-Jeunesse pour la levée de fonds destinée à la Fondation Enfant-Soleil, le samedi 17 mai 2014.

ADOPTÉE

**14-04R-142**

**DÉPÔT DE LA DEMANDE - DIAPASON**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fait un appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'autonomie de la bibliothèque Gisèle-Paré, la Municipalité désire se prévaloir de ce programme d'achats de livres et périodiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la directrice des Services culturels et récréatifs à déposer et à signer une demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité sur le système Diap@son relativement à l'achat de livres pour une somme de 30 000 \$ et de 18 000 \$ pour combler l'élagage réalisé en 2013.

ADOPTÉE

14-04R-143

**CAMP DE JOUR 2014**

---

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre annuellement un camp de jour durant la période estivale pour les jeunes fréquentant l'école primaire;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut offrir un camp de jour au cours de l'été 2014;
- CONSIDÉRANT QUE ce camp de jour se tient au Camp Boute-en-train de Chertsey;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer les ententes nécessaires à la tenue de cette activité;
- CONSIDÉRANT QUE ce camp est offert moyennant une tarification;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité absorbe une partie des frais de transport nécessaire à la tenue de cette activité ainsi qu'une partie des frais d'inscriptions au camp pour les enfants qui résident dans la Municipalité de Sainte-Julienne uniquement;
- CONSIDÉRANT QUE seuls les frais de transport ont été budgétés en conséquence;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- Un camp de jour du 30 juin au 22 août 2014, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 pour les jeunes fréquentant l'école primaire;
- Un service de garde soit mis à la disposition des parents entre 6h30 et 8h30 et entre 16h00 et 18h00 moyennant des frais de 5 \$ par jour par enfant payable lors de l'inscription;
- La directrice des Services culturels et récréatifs à signer l'entente de services à intervenir avec le Camp Boute-en-train, conformément au contrat #10793 déposé par l'organisme;
- La directrice des Services culturels et récréatifs à faire les démarches nécessaires à la signature d'une entente de transport pour le déplacement des jeunes et à signer ladite entente;
- La directrice des Services culturels et récréatifs à faire effectuer les paiements aux fournisseurs conformément aux ententes à intervenir;
- La directrice des Services culturels et récréatifs à entamer le processus d'embauche de deux étudiants affectés au service de garde;



- La directrice des Services culturels et récréatifs à signer les ententes avec les parents concernant les inscriptions de leurs enfants et à faire respecter les modalités de ces ententes concernant notamment les dates d'inscription et le paiement;
- La directrice des Services culturels et récréatifs à prélever les frais d'inscriptions suivants :

Pour les résidents : 10 \$ par jour / par enfant

Pour les non-résidents:

1<sup>er</sup> enfant : 25 \$ par jour  
2<sup>e</sup> enfant : 22.50 \$ par jour  
3<sup>e</sup> enfant : 21.25 \$ par jour

- L'appropriation du surplus libre pour pourvoir aux dépenses non budgétées.

ADOPTÉE

**14-04R-144**

**SUBVENTION ANNUELLE - HORTÉCO**

---

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Horticulture et d'Écologie de Sainte-Julienne (Hortéco) a déposé une demande d'aide financière conforme à la politique de subvention aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est impliqué dans le concours d'embellissement de la Municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services culturels et récréatifs, une somme de 500 \$ est déjà prévue au budget;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- Le versement d'une aide financière de 500 \$ à la Société d'Horticulture et d'Écologie de Sainte-Julienne (Hortéco);
- Demande à ce que la participation de la Municipalité de Sainte-Julienne soit annoncée et soulignée.

ADOPTÉE

**14-04R-145**

**LANCEMENT LIVRE - DANIELLE MANN**

---

CONSIDÉRANT la demande de madame Danielle Mann, écrivaine, à l'effet de bénéficier, gratuitement, le 10 mai 2014 de midi à 14h, d'une partie de la bibliothèque Gisèle-Paré afin d'apposer sa signature sur ses volumes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la gratuité d'une partie de la bibliothèque Gisèle-Paré, l'espace prévu à cet effet, à madame Danielle Mann le 10 mai de midi à 14h pour la signature de ses volumes.

ADOPTÉE

**14-04R-146**

**COMMANDITE - CLUB FADOQ**

---

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ demande à la Municipalité de Sainte-Julienne une commandite représentant 60 chandails de type polo à l'effigie de la Municipalité avec mention du Club FADOQ de Sainte-Julienne et 20 casquettes identifiées avec le logo de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club FADOQ désirent porter ces chandails et casquettes lors de certains événements, notamment, les Jeux régionaux de la FADOQ les 17 et 18 mai 2014 et les jeux de la MRC Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà les 20 casquettes;

CONSIDÉRANT QU' il est possible d'acquérir un chandail polo au coût de 12,95 \$ plus les taxes applicables. Un coût d'environ 50 \$ plus les taxes applicables doit être ajouté relativement aux frais de montage;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont prévus au budget relativement aux subventions aux organismes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la demande de commandite du Club FADOQ à l'effet de leur donner 20 casquettes à l'effigie de la Municipalité et d'acheter 60 chandails polo à l'effigie de la Municipalité avec mention du Club FADOQ de Sainte-Julienne au coût de 12,95 \$/chandail, plus taxes et d'assumer les frais de montage au coût d'environ 50 \$.

ADOPTÉE

**14-04R-147**

**EMBAUCHE - INSPECTEURS EN INSTALLATION SANITAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 14-03R-102 le conseil a autorisé la signature de la lettre d'entente no. 2014-001 avec le syndicat des cols blancs relativement à l'embauche de deux inspecteurs sanitaires pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre et terminer, en 2014, l'inspection des installations sanitaires des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QUE** ces emplois sont reliés à un projet spécifique permettant ainsi à la Municipalité d'engager les inspecteurs sélectionnés l'an passé soit madame Nathalie Gagné et monsieur Laurent Gourdeau. Ces derniers ont été contactés, sont disponibles et consentent à travailler de nouveau à ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- L'embauche de madame Nathalie Gagné et de monsieur Laurent Gourdeau à titre de préposés à l'inspection des installations sanitaires, à compter du 28 avril 2014 jusqu'à ce que la température permette des tests de coloration;
- L'horaire de travail sera de 35 heures/semaine, du mardi au samedi, avec 2 jours consécutifs de congé par semaine à un taux horaire de 19,00 \$;
- Ces emplois sont créés et reliés à un projet spécifique qui n'encourt aucun lien d'emploi autre que le présent contrat de services, le tout sans aucun autre avantage que l'utilisation des équipements appartenant à la Municipalité lors de l'exécution de leurs fonctions.

ADOPTÉE

14-04R-148

**EMBAUCHE - CHEF DE SECTION HORTICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** la résolution 14-03R-098 relativement à l'affichage du poste de Chef de section en horticulture et environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux entrevues effectuées par le Comité des relations de travail un candidat a démontré l'expérience, la formation et le potentiel nécessaire pour combler le poste de Chef de section horticulture et environnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil:

- Autorise l'embauche de monsieur Sébastien De Garris à titre de chef de section en horticulture et environnement de la Municipalité de Sainte-Julienne, à compter du 28 avril 2014 selon les conditions de travail et de rémunération établies suivant le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et M. De Garris et la politique de bénéfices et avantages du personnel cadre;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

**14-04R-149**

**IMPLICATION PERSONNELLE - BIBLIOTHÈQUE GISÈLE-PARÉ**

---

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'une jeune julienne, Andréanne Besner afin d'effectuer 23 heures d'implication dans la communauté à la bibliothèque selon le programme de formation international du Collège Esther-Blondin;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des Services culturels et récréatifs la recommande;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise Andréanne Besner, étudiante au Collège Esther-Blondin, à effectuer environ 23 heures d'implication communautaire exigées par son programme de formation internationale, à la bibliothèque Gisèle Paré et ce pour les mois d'avril et mai 2014.

ADOPTÉE

**14-04R-150**

**EMBAUCHE ~ DIRECTRICE DU SERVICE AUX CITOYENS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de relations de travail a procédé aux entrevues de sélection afin de combler le poste de directrice du Service aux citoyens;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de sélection, composé du Comité de relations de travail, de la directrice générale et de Mme Ginette Coutu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand Martineau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- Mme Célyne Dansereau soit nommée au poste de directrice du Service aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Julienne à compter du 21 avril 2014;
- Les conditions de travail et de rémunération sont établies suivant le contrat de travail intervenu entre la Municipalité de Sainte-Julienne et Mme Dansereau, conformément aux orientations du Comité de relations de travail et de la Politique de bénéfiques et avantages du personnel cadre;
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

**14-04R-151**

**ACHAT - ÉQUIPEMENTS D'ANALYSE EAUX USÉES**

---

- CONSIDÉRANT QU' il y a eu vol des équipements d'analyse des eaux usées en décembre 2013;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit voir au remplacement de ces équipements;
- CONSIDÉRANT QU' une soumission datée du 17 mars 2014 émanant de la compagnie John Meunier a été transmise au montant de 5 368.82 \$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cet effet mais non affectées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise;

- L'achat des équipements d'analyse des eaux usées conformément à la soumission datée du 17 mars 2014 et émanant de la compagnie John Meunier;
- Le directeur des travaux publics à payer la somme de 5 368.82 \$ plus les taxes applicables suite à la réception et l'acceptation des équipements livrés.

ADOPTÉE

**14-04R-152**

**CONTRAT TRAVAUX EAU POTABLE - AIA AUTOMATION INC.**

---

- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire exécuter des travaux à l'usine de production en eau potable;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux se présenteront en 4 phases. La première phase étant la fourniture et l'installation d'un isolateur de signal au coût de 500 \$, plus les taxes applicables. La deuxième phase implique l'achat du logiciel de programmation d'automate Omron CX-one afin d'être en mesure d'investiguer concernant le problème d'arrêt intermittent de l'automate au coût de 3 000 \$ plus taxes. La phase 3 vise à régler les pannes de l'automate. La dernière phase implique l'amélioration de la programmation pour inclure les débitmètres des puits d'alimentation, incluant le traitement du fer et manganèse;

CONSIDÉRANT QU' une journée de travail est évalué, par l'entreprise AIA Automation Inc. au coût de 1 050 \$ plus taxes, plus transport et repas;

CONSIDÉRANT QUE AIA Automation Inc. expose, à sa soumission datée du 4 avril 2014, différents services et taux horaires, le tout, tarif de déplacement, frais de transport repas et hébergement en plus;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 5 000 \$ a été budgétée pour l'automate;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise:

- Le directeur des travaux publics à retenir les services de AIA Automation Inc. selon les conditions et prescriptions de la soumission datée du 4 avril 2014.

ADOPTÉE

**14-04R-153      ADOPTION    RÈGLEMENT    885-14    MODIFICATION    DU  
RÈGLEMENT 880-13**

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

**RÈGLEMENT N°885-14**

**RÈGLEMENT N°885-14 CONSERVANT LA MODIFICATION DE  
CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT N°880-13 CONCERNANT  
L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION D'UNE  
PARTIE DU NOYAU VILLAGEOIS**

---

ATTENDU QUE le Règlement 880-13 est entré en vigueur le 13 juin 2013;

ATTENDU QU' il est nécessaire de restreindre le nombre de demande d'aide financière par immeuble octroyée en vertu du Règlement 880-13;

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut adopter un tel programme de revitalisation;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 12 mars 2014 par la conseillère, Mme Manon Desnoyers;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

ET RÉSOLU QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

**ARTICLE 2**

L'article 4 est modifié par l'ajout d'un 3e et 4e paragraphe suivant :

Un maximum de deux (2) demandes d'aide financière par immeuble peut être admissible en vertu du présent règlement.

Lors du dépôt de la deuxième demande, les travaux de la première demande doivent être complétés et approuvés par le Service d'urbanisme, le tout conformément aux prescriptions de l'article 12 du présent règlement.

**ARTICLE 3**

À la suite du tableau, l'article 11 " Description de l'aide financière "est modifié par l'ajout de l'alinéa e) suivant :

e) Dans le cas d'une deuxième demande autorisée, sera exclu de l'aide financière, le crédit de taxes foncière de la nouvelle évaluation, tel que prescrit à l'alinéa d) du présent article.

**ARTICLE 4**

Le présent Règlement 885-14 entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Avis de motion : 12 mars 2014  
Adoption du règlement : 9 avril 2014  
Publication :

ADOPTÉE

**14-04R-154**

**DÉROGATION MINEURE 2014-006 - 2262, ROUTE 337**

CONSIDÉRANT	la demande de dérogation mineure pour obtenir une marge arrière de 3m au lieu de 7.6m, le dessous du balcon arrière comprend une pièce communicante avec la résidence;
CONSIDÉRANT QUE	lors de l'achat par le propriétaire actuel, le dessous du balcon était déjà fermé et comprenait déjà une pièce habitable et que l'arpenteur-géomètre n'avait pas indiqué cette non-conformité dans le premier certificat;
CONSIDÉRANT QUE	visuellement, cette non-conformité ne cause aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure du 2262, route 337 afin d'obtenir une marge arrière de 3m au lieu de 7.6m.

ADOPTÉE

**14-04R-155**

**PIIA 2014-004 - 2458, 2460 ET SS RUE CARTIER ET 2463, 2465 PLACE RIVEST**

---

**CONSIDÉRANT QU'** une demande pour le P.I.I.A., 2458, 2460, 2462, 2464, 2466, rue Cartier et 2463, 2465, place Rivest afin de nettoyer tout le revêtement, ajouter des contours aux fenêtres, repeindre les balcons, garde-corps, colonnes et rampes, recouvrir les marquises, changer une fenêtre pour deux nouvelles, changer trois autres fenêtres pour la même dimension, changer les portes-moustiquaires et ajouter des dentelles et treillis;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande apportera une belle amélioration au bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les critères du P.I.I.A. et qu'elle améliorera la qualité du secteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la demande de PIIA pour le 2458, 2460, 2462, 2464, 2466 rue Cartier et le 2463 et 2465 place Rivest.

ADOPTÉE

**14-04R-156**

**PIIA 2014-005 - FUTUR 1583, RUE ALBERT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la demande PIIA du Futur 1583, rue Albert vise l'obtention la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 42' x 30' avec comme revêtements : pierre couleur charcoal et mortier blanc (en façade), maybec couleur ambre algonquin (en façade), colonne maybec couleur brun baie georgienne (en façade), vinyle couleur gris graphite (sur 3 côtés), toiture mystique couleur noire et aluminium noir (sur 4 côtés);



CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères du P.I.I.A.;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Rollin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la demande PIIA 2014-005 pour le futur 1583, rue Albert.

ADOPTÉE

**14-04R-157**

**PIIA 2014 -007 - 2490, PLACE RIVEST**

---

CONSIDÉRANT la demande de le P.I.I.A. pour le 2490, place Rivest se rapportant à l'agrandissement de la résidence de 5' x 12' et la construction d'un garage attenant de 20' x 28' dans les mêmes matériaux de la résidence actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères du P.I.I.A, le garage aura ainsi les mêmes aspects architecturaux que la résidence;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la demande de PIIA 2014-007 pour le 2490, place Rivest, conditionnellement à ce que le soffite et façade du garage soient de la même épaisseur que la résidence, soit environ 12 pouces.

ADOPTÉE

**14-04R-158**

**PIIA 2014-008 - 1548, ROUTE 125**

---

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. du 1548, route 125 visant l'obtention pour la construction d'une terrasse en bois traité brun de 10' x 15' en latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères du P.I.I.A.;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la demande de PIIA 2014-008 pour le 1548, route 125.

ADOPTÉE

14-04R-159

PIIA 2014-009 - 1535 A, ROUTE 125

---

CONSIDÉRANT QUE la demande, pour le 1535A, route 125, vise l'obtention d'une demande pour le P.I.I.A. pour l'affichage dans les quatre fenêtres du commerce :

Affichage dans les deux fenêtres en avant :

- fenêtre #1 : dans le haut Studio Vibrer Santé Inc. et dans le bas 450-399-1515 (50% de la fenêtre);
- fenêtre #2 : service personnalisé d'entraînement privé et résultat visible entre 6 à 8 séances avec un fond noir et images (100% de la fenêtre);

Affichage dans la porte en avant :

- affiche de la promotion du mois (moins de 50% de la vitre de la porte);

Affichage dans la fenêtre de côté (non conforme au règlement de zonage #377, article 128):

- fenêtre #3 : dans le haut Studio Vibrer Santé inc., dans le bas 450-399-1515 et au milieu le logo sur fond blanc (100% de la fenêtre);

CONSIDÉRANT QUE la demande d'affichage pour la fenêtre #3, soit celle sur le côté, est non conforme au règlement de zonage #377;

CONSIDÉRANT QUE d'autres solutions peuvent être présentées;

CONSIDÉRANT QUE le texte de l'enseigne, présenté pour la fenêtre #1 en façade, va se retrouver sur l'enseigne, située sur le mur, juste au-dessus de cette fenêtre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise la demande de P.I.I.A. pour le 1535A, route 125 conditionnellement à ce que:

- L'affichage dans la fenêtre #1 en avant soit complètement retiré;
- L'affichage dans la fenêtre #2, en façade, soit installé comme indiqué dans la demande;
- L'affichage dans la fenêtre #3, sur le côté, soit complètement retiré et, à la place, qu'une pellicule à faible émissivité de qualité ou une pellicule ajourée d'une couleur s'harmonisant avec le mur (teinte d'orangé), soit installée;

- Il n'y est aucun affichage dans la fenêtre #4 sur le côté;
- Les correctifs soient apportés dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**14-04R-160**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière